CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE BRUXELLES ET L'ASBL FEBIAC

Entre :

L'ASBL FEBIAC (numéro d'entreprise : BE0407.693.572) dont le siège social est établi 46 Boulevard de la Woluwe, 1200 Bruxelles, et valablement représentée aux fins de la présente par Frank Van Gool, CEO,

dénommée ci-après l'organisateur,

et

La VILLE DE BRUXELLES, ici représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins au nom duquel agissent Monsieur Philippe CLOSE, Bourgmestre ; et Madame Emilie Dupont, Secrétaire Communal, conformément à la décision du Conseil Communal du …… .

dénommée ci-après la Ville,

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Considérant que le Salon de l'Auto constitue l'un des événements majeurs accueillis sur le site des Palais de Brussels Expo, attirant chaque année un public particulièrement large et contribuant de manière significative à l'attractivité touristique et économique de Bruxelles, capitale du pays et siège d'institutions internationales ;

Considérant que l'événement, organisé par la FEBIAC et réunissant la quasi-totalité des marques présentes sur le marché belge, renforce l'image de Bruxelles capitale comme ville ouverte aux innovations technologiques, à la mobilité durable et aux industries créatives ;

Considérant que l'implantation du Salon de l'Auto à Brussels Expo permet à la population bruxelloise, et en particulier aux écoles, aux associations et aux familles des différents quartiers, de bénéficier d'un accès direct à un événement d'envergure nationale, renforçant ainsi la participation locale et l'inclusion des publics du territoire de la capitale ;

Considérant que la Ville souhaite encourager l'accès de toutes et tous aux événements culturels, éducatifs et technologiques organisés sur son territoire, et que le Salon de l'Auto constitue à cet égard une opportunité pour la capitale de renforcer l'accessibilité, la participation et l'ouverture au plus grand nombre ;

La Ville et l'organisateur ont décidé de s'associer afin de créer une collaboration portant sur l'organisation de l'événement.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Ville et l'organisateur en ce qui concerne le salon de l'Auto organisé sur le site des Palais et Patio de Brussels Expo du 9 au 18 janvier 2026.

Article 2 : engagements de l'organisateur

L'organisateur s'engage à :

- Organiser le salon ;
- Fournir 2000 codes gratuits à la Ville de Bruxelles pour accéder à l'exposition ;
- Mentionner le soutien de la Ville de Bruxelles dans toutes les communications promotionnelles relatives à l'événement ;

Article 3 : assurance

L'organisateur est tenu de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile objective conformément à la loi du 30 juillet 1979 relative à la prévention des incendies et des explosions ainsi qu'à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile dans ces mêmes circonstances, et à ses arrêtés d'exécution des 28 février 1991 et 5 août 1991 ;

La Ville n'assume aucune responsabilité en cas d'accident ou incident pouvant survenir du fait ou lors de l'organisation de l'événement.

Article 4 : engagements de la Ville

La Ville accorde son soutien à l'événement, pour autant que les autorisations sollicitées bénéficient de l'avis favorable des services de Police et de prévention.

Article 5 : durée

Cette convention est conclue pour la durée d'un an et entre en vigueur au moment de la signature de celle-ci.

Article 6 : condition résolutoire

La présente convention est conclue sous la condition résolutoire de la suspension et/ou de l'annulation par l'autorité de tutelle dont dépend la Ville de la délibération du Conseil communal approuvant la présente convention.

Article 7 : litiges

Tout litige relatif à l'existence, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention est de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Bruxelles.

Fait en deux exemplaires et de bonne foi, à Bruxelles, le xxx.

Pour L'ASBL FEBIAC

CEO,

Franck Van Gool

Pour la Ville de Bruxelles,

Le Collège,

Secrétaire Communal,
Émilie Dupont

Bourgmestre,
Philippe CLOSE